

AFFIDAVIT DE M. LOUIS LEWIS PRÉSENTÉ A LA  
COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES  
CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Je soussigné, Louis Lewis, résident et domicilié au [REDACTED],  
Montréal Québec. [REDACTED] Déclare ce qui suit;

J'ai été employé du Parti Union Montréal de Janvier 2001 à Décembre  
2012. J'ai occupé les fonctions de directeur administratif pour le Parti  
Union Montréal durant cette période.

Mes tâches étaient essentiellement de deux ordres;

Fonction de gestionnaire; à ce titre je veillais à mettre en application les  
orientations qui furent votées au conseil général du Parti notamment la  
préparation des activités de financement, l'accueil de nouveaux  
employés (ie mis en fonction, attribution de bureau etc.); achat de tout  
le matériel de bureau, préparation de blitz téléphonique; participation  
aux activités de financement dont entre autre, la gestion du « chapeau »  
dont je faisais le décompte après chaque activité de financement devant  
témoins.

Les fonctions de commis comptable; à ce titre je m'occupais de la tenue  
des livres comptables, des dépôts des chèques et de l'argent comptant  
recueilli lors d'activités de financement ou les campagnes de  
recrutement de membres; la gestion des comptes payables et  
recevables; la paye des employés; la confection de tous les chèques à  
être signés par l'agent officiel, communication avec le DGEQ ainsi que  
les inspections de routine de ce dernier. Je n'ai jamais payé qui que ce  
soit ou quelques fournitures en argent comptant. Tout était  
comptabilisé et balançait à la cenne près.

Je m'acquittais de ces fonctions sur la base d'une prestation de 50  
heures par semaine aux locaux d'Union Montréal. De plus, Je participais  
aussi en soirée aux activités de financement pour m'assurer de la  
conformité des dons recueilli, tant les chèques que la réception des  
dons anonymes dans le « chapeau».

Dans l'exécution de mes fonctions j'avais la responsabilité d'un coffre fort et d'une petite caisse (petite boîte de métal de 8 pouces par 4 pouces qui contenait au maximum \$500). Le coffre fort qu'Union Montréal possédait avait été acheté alors que nous étions au 33 rue St Jacques juste après mon arrivée au Parti. J'ai fait déménager ce même coffre fort dans nos nouveaux locaux du 460 rue St Paul Est. Il n'y a jamais eu d'autre coffre fort à Union Montréal.

Avant le départ de M. Trépanier, je lui remettait les sommes d'argent et les documents y afférant pour qu'il les mette dans le coffre fort car on ne pouvait l'ouvrir aisément alors que Bernard était assis dans son bureau. De plus, alors que M. Trépanier quittait les locaux, il barrait la porte de son bureau. Bien que j'aurais pu à tout moment débarrer la porte de son bureau et ouvrir le coffre, je préférais attendre son retour pour lui remettre l'argent et les documents que je voulais protéger et ce, par respect pour Monsieur Trépanier.

Il est arrivé à quelques occasions que j'ouvre moi même le coffre alors que M. Trépanier était au bureau et n'avait pas le temps de s'en occuper, je lui demandais alors la permission. J'ai aussi ouvert le coffre fort alors que Monsieur Trépanier était en vacances et avait laissé la porte de son bureau débarrée. Nous étions les seuls à avoir la combinaison du coffre. Je ne pouvais pas vraiment voir le contenu du coffre car la porte ouverte de ce dernier me bloquait la vue de l'intérieur du coffre. Pour récupérer le bordereau de dépôt pour aller à la banque, je n'avais qu'à demander à M. Trépanier de me la redonner, ce qu'il faisait prestement. Le peu de fois où j'ai ouvert moi même le coffre, il contenait exactement ce que j'y avais mis. Je n'ai jamais vu de liasse d'argent autre que mes dépôts comptabilisés.

Je n'ai jamais manipulé quelque somme d'argent que ce soit sans qu'elle ne soit accompagnée de la documentation appropriée, à savoir, les reçus qui justifiaient sa présence dans les locaux du Parti. Je n'ai jamais vu, entendu parlé ou eu à manipuler une somme d'argent comptant et encore moins un montant de \$40,000.00 ou de \$125,000.00 qui se serait retrouvée dans le coffre sans documents justificatifs.

Après le départ de Bernard Trépanier, j'ai été le seul à me servir du coffre fort et en avoir eu la combinaison. En période de financement,

j'ouvrais le coffre à tous les jours, le reste du temps, j'ouvrais le coffre 2 à 3 fois par semaine. La première fois que j'ai ouvert le coffre fort après le départ de M. Trépanier, j'ai constaté que tout ce que le coffre contenait était conforme à ma comptabilité et aucune somme ou autre document n'étaient pas conforme à mes livres.

Quant au comptage des argents recueillis lors des activités de financement ou autre, j'étais celui qui comptait les billets en vue d'en faire le dépôt. J'étais le seul qui touchait à l'argent alors qu'elle entrait au Parti Union Montréal car toutes les entrées d'argent passaient par moi qui devais les compter, les comptabiliser et les déposer à la banque. Toute personne qui m'emmenait de l'argent devait avoir les pièces justificatives justifiant les entrées de fonds et me permettant de les comptabiliser dans nos livres.

Jamais n'y a t'il eu de machine à compter de l'argent à Union Montréal. Je faisais cela moi même sans aide et à la main. Jamais non plus n'ai-je eu connaissance d'une telle machine dans nos locaux ni ai-je entendu le bruit très caractéristique d'une machine à compter dans nos locaux.

Quant au fameux chapeau j'ai été celui qui s'occupait des dons anonymes lors de la presque totalité des activités de financement. Je suis celui qui a ouvert le chapeau en compagnie de deux témoins et qui a ouvert les enveloppes (qui étaient distribuées à la table de réception). Jamais, à ma connaissance, il n'y a eu de l'argent libre dans le chapeau. Tous les billets étaient dans des enveloppes et aucunes enveloppes n'avaient une indication autre que le nom de l'arrondissement ou le nom de l'élu à qui elle était destinée. Une enveloppe ne pouvait avoir une indication de l'identité du donateur, fusse t'il un particulier ou une compagnie. Je n'ai aucun souvenir d'avoir ouvert une enveloppe qui contenait plus de mille dollars.

Je ne gérais pas l'agenda des employés mais les coordonnateurs comme Bosco Boursier, et Martin Dumont étaient la plupart du temps absent du local d'Union Montréal. Il en était de même pour Robert Church et Bernard Trépanier mais ce dernier y était toutefois un peu plus présent. Monsieur Trépanier recevait à l'occasion des gens qu'il rencontrait dans son bureau et que je croyais être des gens qui venaient soit chercher des billets d'activités pour les vendre ou qui venaient remettre les chèques

ou l'argent perçu pour la vente desdits billets. Lorsqu'il recevait de telle sommes, Monsieur Trépanier me remettait les chèques ou argent ainsi collectés, accompagnés de leurs pièces justificatives pour que je puisse le comptabiliser et les déposer à la banque.

Quant a la présence de Marc Deschamps aux locaux d'Union Montréal, il venait au local uniquement lors des réunions du conseil d'administration ou lors d'activités ou sa présence était requise. Il venait selon moi une à deux fois par mois. Je le voyais par contre environ une fois par semaine à ses bureaux pour la gestion des affaires du Parti.

En aucun temps je n'ai vu Lino Zambito venir à nos bureaux. Avant sa comparution à la Commission Charbonneau je n'avais jamais vu cet individu, bien que j'avais déjà vu des chèques de contribution à ce même nom.

J'ai exercé une vigilance constante sur la conformité des finances d'Union Montréal. Comme j'étais au bureau d'Union Montréal à temps plein et qu'en plus je participais à pratiquement toutes les activités de financement, je peux assurer que rien ni personne n'a porté à ma connaissance que quelque chose de non conforme aux lois et règlements se produisait. Au contraire, le DGEQ ne tarissait pas d'éloge à l'égard de notre système de gestion et de notre collaboration dans la mise en œuvre de pratique permettant le respect intégral des lois. Je prenais mon travail très à cœur et faisais tout en mon pouvoir pour accomplir mes fonctions de façon exemplaire.

En aucun temps je n'ai eu de doutes quant à l'intégrité des gens avec qui je travaillais. L'agent officiel était d'une écoute et d'une disponibilité remarquable. En aucun temps je me suis senti laissé à moi même.

Si j'avais eu quelques doutes à l'effet qu'Union Montréal ou un de ses employés faisait quelque chose d'illégal, j'aurais immédiatement alerté le DGEQ et les autorités du Parti incluant l'agent officiel et le maire.

Quant à la capacité d'Union Montréal de blanchir des millions de dollars, elle est inexistante.

J'ai eu l'opportunité de rencontrer les enquêteurs de la Commission à leur demande à l'époque ou le maire de Montréal, Monsieur Tremblay,

n'avait pas encore démissionné. J'ai eu l'occasion de répondre à toutes les questions des enquêteurs et de leur fournir les informations contenues dans cet affidavit.

Les faits contenus dans cet affidavit sont vrais et à ma connaissance personnelle.

**EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL**

*Le 29 avril 2015*



*LOUIS LEWIS*

**ASSERMENTÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI  
EN LA VILLE DE MONTRÉAL**

*Le 29 avril 2015*



*#209608*

Commissaire à l'assermentation